



**Conseil économique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.15/166
27 août 2001

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses
(Soixante et onzième session,
Genève, 5-9 novembre 2001)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION ¹

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 5 novembre 2001, à 10 heures

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

¹ Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes
 - a) État de l'Accord TRANS/WP.15/2001/8,
-/Corr.1 et -/Corr.2
 - b) Protocole d'amendement de 1993
 - c) Accords particuliers TRANS/WP.15/2001/16
 - d) Notifications en application du marginal 10 599
3. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR
 - a) Propositions d'amendements résultant des travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN et documents y relatifs TRANS/WP.15/AC.1/84 et additifs 1 et 2
 - b) Moyens d'extinction d'incendie TRANS/WP.15/2001/29
 - c) Construction des véhicules TRANS/WP.15/2001/25
TRANS/WP.15/2001/26
TRANS/WP.15/2001/28
 - d) Autres propositions diverses TRANS/WP.15/2001/22
TRANS/WP.15/2001/23
TRANS/WP.15/2001/24
TRANS/WP.15/2001/27
4. Sécurité dans les tunnels routiers
5. Suivi de la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail, et bateaux de navigation intérieure (CRTD) TRANS/WP.15/2001/17,
-/Add.1 à -/Add.6
6. Programme de travail
(soixante-douzième session et 2002-2006)
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport

NOTES EXPLICATIVES

L'emploi du temps provisoire pour la session plénière est le suivant :

- Lundi 5 novembre 2001 : matin : Points 1, 2, 5 et 3 a)
 après-midi : 3 a)
- Mardi 6 novembre 2001 : Points 3 a) et 3 b)
- Mercredi 7 novembre 2001 : Points 3 c), 3 a) et 3 d)
- Jeudi 8 novembre 2001 : Points 3 a) et 4 à 7
- Vendredi 9 novembre 2001 : Point 8

Compte tenu des décisions du Groupe de travail à la session précédente (voir TRANS/WP.15/165, par. 76 à 86), il est prévu qu'un groupe spécial d'experts siège en parallèle du 5 novembre (après-midi) au 8 novembre pour examiner les questions relatives à la CRTD. Le secrétariat s'est arrangé pour que des services d'interprétation simultanée soient disponibles.

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes

a) État de l'Accord

Avec l'adhésion du Kazakstan (26 juillet 2001) et du Maroc (1er juin 2001), le nombre des Parties contractantes à l'ADR est porté à 38. La liste des autorités compétentes et leurs coordonnées figurent dans le document TRANS/WP.15/2001/8, -/Corr.1 et -/Corr.2.

b) Protocole d'amendement de 1993

L'entrée en vigueur du Protocole portant amendement des articles 1 (a), 14 (1) et 14 (3)(b) de l'ADR, adopté à Genève le 28 octobre 1993 (Notification dépositaire C.N.448.1993-TREATIES-2) nécessite le dépôt d'instruments de ratification, acceptation, approbation ou adhésion, selon le cas, de tous les États Parties contractantes à l'ADR. À ce jour, il y a 24 États contractants au Protocole mais les quatorze États mentionnés ci-dessous n'ont toujours pas déposé les instruments en question :

Allemagne, Azerbaï djan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Kazakstan, Lituanie, Maroc, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Ukraine et Yougoslavie.

c) Accords particuliers

La liste récapitulative des accords particuliers (à jour au 1er février 2001) a été publiée sous la cote TRANS/WP.15/2001/16. Les Parties contractantes à l'ADR sont informées trimestriellement des nouveaux accords et des révocations. Les informations relatives aux accords multilatéraux (texte et liste des États contractants) soient disponibles sur le site web de la division des transports (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>).

d) Notifications en application du marginal 10 599

Le Groupe de travail sera informé des notifications éventuelles communiquées par les Parties contractantes à l'ADR. Ces notifications peuvent désormais être consultées sur le site web de la division des transports (www.unece.org/trans/danger/danger.htm).

3. Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR

a) Propositions d'amendements résultant des travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN et documents y relatifs

Le Groupe de travail sera saisi des rapports de la Réunion commune RID/ADR/ADN sur ses sessions de :

- printemps 2001 (Berne, 28 mai –1er juin 2001) TRANS/WP.15/AC.1/84 et additifs 1 et 2
- septembre 2001 (Genève, 10-14 septembre 2001)

Les propositions d'amendements en question concernent notamment l'harmonisation du RID, de l'ADR et de l'ADN avec la douzième édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (ST/SG/AC.10/1/Rev.12) (Voir également documents ST/SG/AC.10/27/Add.1 et -/Add.2).

b) Moyens d'extinction d'incendie

Rapport du groupe de travail informel (Munich, 27-28 juin 2001) (TRANS/WP.15/165, par. 46) TRANS/WP.15/2001/29

c) Construction des véhicules

Un groupe de travail informel sur la révision de la partie 9 se réunira à Turin les 6 et 7 septembre 2001 (TRANS/WP.15/165, par. 68).

La demande du Groupe de travail au groupe WP.29 de reporter la décision sur l'amendement à l'annexe 5 du Règlement No.13 (voir TRANS/WP.15/165, par. 68) n'a pas reçu d'écho favorable de la part du groupe WP.29. Le secrétariat a préparé un document sur les conséquences (TRANS/WP.15/2001/25).

Les autres propositions suivantes ont été soumises :

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| TRANS/WP.15/2001/26 (CLEPA) | Classe de température pour le matériel électrique (par. 9.2.2.5.1 b)) |
| TRANS/WP.15/2001/28 (Suède) | Certificat d'agrément (9.1.2.1.2) |
| d) Autres propositions d'amendements | |
| TRANS/WP.15/2001/22 (France) | Chapitre 6.8, épaisseur des parois des citernes construites à double paroi avec vide d'air |
| TRANS/WP.15/2001/23 (France) | Chapitre 1.4, Obligation de sécurité des intervenants |
| TRANS/WP.15/2001/24 (Pologne) | Information relative à la quantité de marchandises transportées (5.4.1.1 (g)) |
| TRANS/WP.15/2001/27 (Autriche, Norvège, Suède, Royaume-Uni, FIATA, IATA, IECC) | Acceptation de documents pour le transport multimodal |

4. Sécurité dans les tunnels routiers

Ce point a été débattu aux deux précédentes sessions (voir TRANS/WP.15/163, par. 65 à 71 et TRANS/WP.15/165, par. 73 à 75) et il a été décidé de le maintenir à l'ordre du jour en 2001. Aucune nouvelle proposition n'a été soumise à ce jour.

5. Suivi de la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD)

Lors de sa soixante-troisième session (13-15 février 2001), le Comité des transports intérieurs a prié le Groupe de travail d'examiner les résultats d'un questionnaire relatif à la CRTD, et à constituer, s'il le jugeait utile, un groupe spécial d'experts chargé d'examiner comment la CRTD pourrait être modifiée afin d'encourager les adhésions. Le Groupe de travail a décidé de prévoir durant la session à venir une session parallèle d'un groupe spécial d'experts chargé d'examiner la question et de formuler, à l'intention du Comité, à la lumière des réponses au questionnaire, des recommandations sur la voie à suivre.

Les documents suivants ont été préparés par le secrétariat : TRANS/WP.15/2001/17 et additifs 1 à 6.

6. Programme de travail pour la soixante-douzième session et 2002-2006

Le secrétariat présentera des propositions sur la question en cours de session.

7. Questions diverses

8. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport de sa soixante et onzième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. Mme Melle

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation Observateur (organisation)
Membre de la délégation ONG
Observateur (pays) Autre

.....
.....

Participation du / au

du

au ...

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais

Français

Russe

Occupation officielle:

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint Oui

Non

Nom du conjoint

Prénom

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

Signature du conjoint :

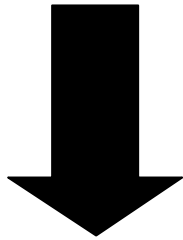
Date :

Réservé au Service de sécurité

No de la carte délivrée:

Initiales du fonctionnaire:

Security Identification Section
Open 0800 – 1700 non stop



Villa
Les Feuillantines



DOOR 1
SAFI

Security ID
Section Entry

Entry for
authorized
persons only
on foot

DOOR 11
Security
SALLES
4 TO 12
IV TO XII

DOOR 2
MEDICAL
SERVICE
SALLE
C3 & A-R

DOOR 6
NAVILLE
POSTE
BANK
SALLES
1 TO 3
H3 & F3

**ENTRY/EXIT CARS
AND PEDESTRIANS**

**SALLE DES
ASSEMBLEES
& Salle 16
DOOR 13 OR 15**

**VILLA
LE BOCAGI**

DOOR 40
SALLES
17 TO 27
XVII
TO
XXVII

LA PELOUSE

DOOR 20
BIBLIOTHEQUE
LIBRARY

